

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Laval, mercredi 27 septembre 2023

## Laval Agglomération accompagne les propriétaires de biens vacants en centre-ville/bourg

## Un accompagnement gratuit par un architecte et un conseiller France Rénov' pour les propriétaires de locaux vacants en centre ville/bourg

En partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat située à Laval, un dispositif d'aides (techniques et financières) est mis en place à destination de tous les propriétaires souhaitant engager des travaux d'amélioration de leurs logements, et cela quelques soient leurs revenus et statuts (occupant, accédant, investisseur, copropriétaire).

Pour lutter contre la vacance, une dizaine de communes, ont fait le choix depuis 2023 d'appliquer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (Bonchamp les Laval, La Chapelle Anthenaise, Le Bourgneuf la Forêt, L'Huisserie, Loiron Ruillé, Louvigné, Montfours, Olivet, Parné sur Roc, Soulgé sur Ouette, Laval).

En contrepartie de cette mesure et pour inciter les propriétaires de locaux vacants (logement, cellule commerciale, bureau) de plus de 2 ans situés en centre ville/bourg à remettre leurs biens sur le marché, il est proposé un accompagnement gratuit :

- **d'un architecte** : visite sur site, définition du projet et de sa faisabilité économique, orientation pour sa réalisation.
- du conseiller France Rénov' de la Maison Départementale de l'Habitat : diagnostic énergétique, conseils techniques et financiers pour les travaux

Lors de cet accompagnement, une information sera également faite sur les aides financières aux travaux existantes (rénovation énergétique, habitat dégradé) ainsi que sur les dispositifs fiscaux et les garanties en vue de la location. Cette offre de service, valable jusqu'en janvier 2024, est une aide à la décision pour les propriétaires de biens vacants s'interrogeant sur les potentiels de mise en valeur.

De plus, cette démarche qui vise à créer une nouvelle offre de logements décents en centre ville/bourg permettra aux propriétaires de ne plus être assujettis à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants et de protéger leurs biens (la remise en location ou la vente éviteront les risques de dégradations et de squats).

## Une vacance particulièrement marquée dans le centre ancien de Laval

Sur Laval Agglomération, la vacance de plus de 2 ans concerne 1 086 logements soit 2% du parc, ce qui est peu élevé comparé à l'échelle du département (4.6%). Cette vacance est plus marquée dans le centre ville de Laval (4.7% du parc). Ces logements sont majoritairement des petits appartements situés dans des immeubles anciens en monopropriétés. La Loi Climat, en fixant les critères de performance énergétique minimale du logement décent, entrainera probablement une hausse de ces vacances. Les logements en classe G sont déjà interdits à la location depuis le 01/01/2023.

Contact : Service Habitat de Laval Agglomération au 02 43 49 44 24

Contact presse:

Fabien BLANCHARD: fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65